

# Glossaire -Je commercialise mes produits -

---



## Bonne foi

Obligation pour les parties de négocier, former et exécuter les contrats de manière honnête et loyale.

## Capacité des parties

Exigence selon laquelle les parties doivent être majeures et en pleine capacité mentale pour valablement conclure un contrat.

## Classification des contrats

Action de donner une qualification ou une dénomination aux contrats pour déterminer le régime juridique applicable.

## Clause abusive

Une clause d'un contrat considérée comme abusive peut être annulée, car elle désavantage le consommateur de manière injustifiée.

## Clause de réserve de propriété

Une clause contractuelle stipulant que le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement par l'acheteur, afin de se prémunir contre les risques de non-paiement.

## Conditions générales de vente (CGV)

Les conditions générales de vente sont les clauses contractuelles qui définissent les modalités de la vente, les responsabilités des parties, les prix, les réductions, et les conditions de règlement. Elles doivent être communiquées aux acheteurs professionnels qui en font la demande.

## Consensualisme

Principe selon lequel le contrat est valable par le simple échange des consentements, sans nécessité d'un écrit, sauf exceptions prévues par la loi.

## Consommateur

Le consommateur est une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

## Convention unique

Une convention écrite établie à la suite d'une négociation commerciale, récapitulant l'accord des parties pour l'année en cours. Elle est obligatoire dans les relations fournisseurs-revendeurs.

## Délai de règlement

Le délai de règlement est le temps imparti pour effectuer le paiement d'une facture. La loi fixe des délais maximums pour lutter contre les retards de paiement et prévoit des indemnités et pénalités en cas de non-respect des délais.

## Déséquilibre significatif

Une situation où les droits et obligations des parties dans un contrat sont fortement déséquilibrés,

## Dommage Corporel

Le dommage corporel fait référence aux préjudices physiques subis par une personne, blessures ou atteintes à la santé.

## Dommage Matériel

Le dommage matériel concerne les préjudices matériels causés à des biens, tels que des dommages à des objets ou à des propriétés.

## Dommage Moral

Le dommage moral se réfère aux préjudices non matériels, tels que des souffrances psychologiques, des atteintes à la réputation ou des troubles émotionnels.

## Droit de la consommation

Le droit de la consommation régit les relations entre les consommateurs et les non-professionnels d'une part et d'autre part les professionnels, Il vise à protéger les consommateurs et le non professionnels dans leurs transactions commerciales.

## Délai de rétractation

Période pendant laquelle le consommateur peut revenir sur son engagement après avoir accepté un contrat, offrant une protection supplémentaire dans certaines transactions commerciales.

## Effet relatif du contrat

Principe selon lequel le contrat n'engage que les parties qui l'ont conclu, mais est opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'il doit être respecté par les tiers.

## Faute

Une faute est un comportement ou une action qui viole une norme de conduite et qui peut engager la responsabilité civile ou pénale d'une personne.

## **Force obligatoire du contrat**

Principe selon lequel une fois conclu, le contrat ne peut être modifié ou révoqué que du consentement mutuel des parties ou pour les raisons prévues par la loi.

## **Imprévision**

Théorie permettant à une partie de renégocier un contrat en cas de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat, rendant son exécution excessivement onéreuse.

## **Information précontractuelle**

L'obligation pour le vendeur de fournir au consommateur, avant la conclusion du contrat, les informations nécessaires pour évaluer son achat.

## **Indemnisation**

L'indemnisation consiste à compenser financièrement la victime pour le préjudice subi, que ce soit par le responsable du dommage ou par une assurance.

## **Infraction**

Une infraction est une violation de la loi pénale, pouvant être une contravention, un délit ou un crime.

## **Liberté contractuelle**

Principe selon lequel chacun est libre de contracter ou de ne pas contracter, de choisir son co-contractant et de déterminer le contenu et la forme du contrat dans les limites fixées par la loi.

## **Libre négociation**

Principe selon lequel les parties peuvent négocier librement les termes d'un contrat, tout en respectant les limites imposées par la loi pour éviter les abus de pouvoir et les déséquilibres significatifs.

## **Non-professionnel**

Les personnes morales agissant en dehors de leur activité professionnelle sont considérées comme des non-professionnels selon le Code de la consommation.

## **Pratiques commerciales agressives**

Des pratiques qui, par leur nature ou leur forme, cherchent à influencer de manière significative la décision du consommateur.

## **Pratiques commerciales trompeuses**

Des actions ou communications de nature à induire en erreur le consommateur sur certains aspects des produits ou services proposés, sanctionnées par le droit de la consommation.

## **Professionnel**

Le professionnel est toute personne, physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle.

## **Responsabilité civile contractuelle**

Engagement de la responsabilité d'une partie en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution d'un contrat, pouvant entraîner des dommages et intérêts.

## **Responsabilité Civile Délictuelle**

La responsabilité civile délictuelle concerne les dommages causés en dehors de tout contrat, engageant la responsabilité de l'auteur des faits envers la victime.

## **Responsabilité Pénale**

La responsabilité pénale vise à sanctionner l'auteur d'une infraction à la loi pénale, que ce soit une contravention, un délit ou un crime. Les sanctions peuvent aller d'une amende à une peine de prison.

## **Rupture brutale des relations commerciales établies**

La cessation soudaine des relations commerciales établies, sans tenir compte de la durée de la relation. Cette pratique est réprimée par la loi commerciale.

## **Réductions de prix**

Les réductions de prix sont des avantages accordés aux clients, tels que les remises, les rabais, les ristournes et les escomptes,

## **Sanction**

Une sanction est une mesure punitive appliquée à l'auteur d'une infraction, pouvant inclure des amendes, des peines de prison ou d'autres mesures répressives.

## **Services de coopération commerciale**

Services proposés par l'acheteur au fournisseur pour promouvoir les produits, tels que des services logistiques ou de mise en valeur en magasin. Ils doivent être équitables et constituer un réel avantage pour le fournisseur.

## **Vices du consentement**

Erreur, dol et violence qui peuvent entraîner la nullité du contrat si l'une des parties est victime de l'un de ces vices lors de la formation du contrat.

## **Victime**

La victime est la personne qui subit un préjudice ou un dommage causé par l'action ou l'omission d'une autre personne.